

Pour veiller à ce que les ressources soient utilisées de manière efficace et pour aider nos deux pays à supporter leur part du fardeau de la défense alliée, nous renouvelons notre adhésion aux arrangements canado-américains de partage du développement et de la production de défense et nous convenons de renforcer nos industries de défense. Reconnaisant que les sociétés canadiennes doivent avoir accès au marché américain de la défense et participer à son développement, nous chercherons à réduire les obstacles et à stimuler la circulation des produits de défense. Nous essaierons d'améliorer l'accès de nos deux pays aux renseignements concernant les achats de défense; nous cherchons des moyens de désigner expressément des entreprises américaines et canadiennes comme fournisseurs primaires en cas de mobilisation générale et nous chercherons à profiter davantage de la souplesse qu'offre le recours à des fournisseurs secondaires. Nous nous efforcerons en outre de libéraliser entre nos deux pays les échanges des connaissances et des compétences techniques que suppose la production de défense, afin de faciliter la coopération économique et commerciale dans ce domaine et la participation conjointe aux grands programmes de défense. Dans cette optique, nous convenons de resserrer notre coopération de façon que soient efficacement contrôlés les transferts de techniques stratégiques à nos adversaires éventuels. Nous avons demandé aux ministres compétents d'accorder une attention prioritaire à toutes ces questions et de nous soumettre un rapport d'étape d'ici quatre mois.

La sécurité du Canada et des États-Unis est inséparable de celle des membres européens de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Nous entendons continuer à assurer la sécurité de l'Alliance dans son ensemble grâce à une puissance militaire adéquate, une dissuasion efficace et un équilibre stable des forces. Nous continuons d'accorder une grande importance au stationnement des forces canadiennes et américaines en Europe. Estimant qu'il est essentiel de renforcer les capacités conventionnelles de l'OTAN, nous réitérons notre détermination de maintenir à un niveau substantiel la croissance réelle des dépenses en matière de défense.

Nous partageons une même volonté d'intensifier le dialogue parmi les Alliés. Notre Alliance tire sa force des contributions uniques de chacun de ses membres souverains à la poursuite de notre objectif commun de paix et de liberté. La cohésion et la solidarité politique de l'Alliance, maintenues par des consultations fréquentes et opportunes, demeurent la clé de la protection de nos valeurs et intérêts communs.

Des mesures de contrôle des armements à la fois réelles, équitables, durables et vérifiables peuvent contribuer à consolider la stabilité stratégique, à maintenir notre sécurité avec des forces moindres et des niveaux inférieurs d'armement, à instaurer la confiance entre l'Est et l'Ouest et à réduire le risque de guerre. Nous avons convenu d'envisager des efforts de recherche conjoints pour être mieux en mesure de vérifier l'application des accords de contrôle des armements. Nous chercherons à obtenir un accord sur des mesures efficaces à l'occasion des négociations internationales qui se tiennent à Vienne, à Genève et à Stockholm, et nous nous efforcerons, de concert avec les pays d'Europe, de nous rapprocher des objectifs enchâssés dans l'Acte final d'Helsinki.